

***OPPOSITION POLITIQUE ET FORCES VIVES DE LA NATION
CONGOLAISE EN EXIL***

MEMORANDUM ADRESSE

**A : S. E. Monsieur KETUMILE Quett MASIRE
BUREAU DE LA FACILITATION
DU DIALOGUE INTER CONGOLAIS.
Gaborone, Botswana**

Avec copies pour information à :

- **A S.E. Monsieur ESSY AMARA
Secrétaire Général de l'O.U.A**
- **S.E. Monsieur KOFFI ANNAN
Secrétaire Général de l'ONU.**
- **Aux Gouvernements des Etats Membres
Permanents du Conseil de Sécurité des
Nations Unies.**
- **A la Présidence de l'Union Européenne.**

GABORONE, Botswana, le 22 août 2001

Monsieur le Président,

Après deux ans d'absence de progrès dans la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, tout particulièrement en ce qui concerne l'organisation des négociations politiques inter-congolaises, grande a été notre joie de voir enfin démarrer le processus qui doit mener à un nouvel ordre politique et à la réconciliation en République Démocratique du Congo (RDC). Cette joie est partagée, sans conteste, par l'ensemble de notre peuple qui veut voir, au plus tôt, instaurés l'Etat de droit et la démocratie, et rétablies l'intégrité territoriale, l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national, l'indépendance politique et la souveraineté nationale, qui ont été trop longtemps bafouées.

L'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, au point 19 de son article III, stipule que « Dès l'entrée en vigueur de cet Accord, le Gouvernement de la République démocratique du Congo, l'opposition armée, à savoir le Rassemblement Congolais pour la Démocratie et le Mouvement pour la Libération du Congo, et l'opposition politique s'engagent à entrer dans un dialogue national ouvert. Ces négociations politiques inter-congolaises, associant également les Forces Vives de la Nation, mèneront à un nouvel ordre politique et à la réconciliation nationale en République Démocratique du Congo (RDC). Les négociations politiques inter-congolaises seront menées sous l'autorité d'un facilitateur neutre, accepté par toutes les Parties Congolaises » Fin de citation.

Comme nous l'avons déclaré à maintes reprises, depuis votre désignation, grande a été aussi notre joie de vous voir accepté, par les signataires de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, comme le facilitateur neutre prévu par l'Accord dont question ci-dessus, grâce à votre autorité morale, à votre crédibilité internationale et à votre expérience. Nous sommes convaincus que vous vous souvenez, sans doute, du soutien unanime et total que vous ont apporté l'opposition politique congolaise et les forces vives de la Nation en exil, en particulier lorsque feu Laurent Désiré Kabila, avait pris la décision de vous récuser comme facilitateur.

En tant qu'autorité morale chargée de la facilitation, les alinéa b) et c) de l'Annexe A de l'Accord de Lusaka, vous chargent :

« b) d'organiser, en concertation avec les Parties Congolaises, les consultations en vue d'inviter les principales organisations et formations de l'opposition politique représentative et reconnue, ainsi que les principaux représentants des Forces Vives de la Nation.

« c) de conduire, au regard du calendrier prévu, les débats devant aboutir à la mise en place d'un nouvel ordre politique en R.D.C. ».

Le présent mémorandum que nous vous adressons, après mûre réflexion, a pour but :

- ❑ de soumettre à votre réflexion quelques observations, qui sont en fait des doléances, auxquelles nous vous saurions gré d'accorder votre bienveillante attention, parce qu'elles nous semblent être d'une importance capitale,**
- ❑ de contester l'exclusion de l'opposition politique congolaise et des forces vives de la Nation, en exil, et ce dans la mesure où les bases de cette exclusion ne sont conformes ni à l'esprit, ni à la lettre de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka.**

- ❑ de vous livrer, dans l'intérêt bien compris de la paix à laquelle aspire notre peuple, des recommandations que nous voulons les plus objectives possibles.

I. OBSERVATIONS

- 1) Le « dialogue national ouvert », visé par l'article III de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, est une négociation entre tous les protagonistes de la crise congolaise, interne, politique et institutionnelle, négociation qui devrait aboutir à un Accord Politique. L'Accord de Lusaka précise d'ailleurs qu'il s'agit de « négociations politiques inter-congolaises » !

Il en résulte que la phase de « pré-dialogue » actuellement en cours, à Gaborone, sans qu'elle ait été *expressis verbis* prévue par l'Accord de Lusaka, ne peut absolument pas - en l'absence d'autres protagonistes non moins importants, même s'ils ne sont pas actuellement armés - être transformée en une négociation entre un petit groupe de participants, pour ensuite tenter, lors de la tenue des véritables négociations politiques inter-congolaises, d'imposer le compromis de Gaborone à tous les Congolais. Il serait illusoire de penser que cela puisse marcher. Il y a en effet lieu de rappeler ici que les décisions de la Commission préparatoire qui avait précédé la tenue de la Conférence Nationale Souveraine, prises dans l'exclusion, avaient été rejetées, toutes, par la suite !

- 2) Le paragraphe 5.4 b) de l'Annexe 5 de l'Accord de Lusaka **ne demande pas**, encore une fois, **ne demande pas** à la Facilitation de « consulter les Parties Congolaises (signataires de l'Accord) en vue d'inviter les principales organisations et formations de l'opposition politique..., ainsi que les principaux représentants des Forces Vives de la Nation » ! Ce que vous avez fait à Lusaka et à Kinshasa et que refait, à Gaborone, la réunion de pré-dialogue ! Il vous demande « **d'organiser**, en concertation avec les Parties Congolaises, **des consultations** (sous-entendu : avec toute l'opposition politique et toutes les Forces Vives de la Nation) **en vue d'inviter les principales organisations et formations de l'opposition politique**, ainsi que **les principaux représentants des Forces Vives de la Nation** » ! La nuance est de taille.

Quand la Facilitation demande au Gouvernement de Kinshasa quelle organisation ou formation de l'opposition politique opposée à son régime, il veut voir participer aux négociations, qu'attend-elle exactement qu'il lui dise ? Quand la Facilitation demande aux différents groupes de l'opposition armée quelle formation ou organisation de l'opposition non armée ils veulent voir participer aux négociations, qu'attend-elle comme réponse ? Quand la Facilitation, au mépris total des réalités politiques de la société congolaise, invite un groupe restreint des partis politiques d'opposition pour leur demander **lesquels des leurs autres collègues**, ils veulent voir participer aux négociations politiques inter-congolaises, qu'attend-elle au juste qu'ils lui répondent ?

Nous pensons sincèrement que dans la recherche de l'objectivité, il ne faut pas solliciter les faiblesses de la nature humaine ! La responsabilité de l'exclusion, ici, revient donc plus à la Facilitation qu'à ceux à qui le Bureau de la Facilitation a

donné l'occasion d'écarter leurs adversaires. C'est à la Facilitation qu'il incombe de leur rappeler qu'on n'organise pas le pré-dialogue ou les négociations pour se partager des postes, mais pour résoudre une crise profonde et complexe.

- 3) Dans l'histoire politique de la République Démocratique du Congo – c'est d'ailleurs le cas dans l'histoire du monde et de l'Afrique - il est de tradition de ne pas exclure d'une concertation politique, où se joue le sort de la Nation, des hommes politiques, au motif qu'ils vivent à l'étranger ou en exil. Ce fut le cas à la Table Ronde de Bruxelles dont les travaux s'achevèrent sur l'accession du pays à l'indépendance, mais aussi à l'occasion de l'organisation de la Conférence Nationale Souveraine, en 1991-92. Les rares cas d'exclusion enregistrés que nous connaissons, notamment celui de Joseph Désiré Mobutu à la Table Ronde, en 1960 et celui de Laurent Désiré Kabila, en 1992, ont été ultérieurement fatals pour le pays.

Ainsi, l'exclusion n'a jamais réellement servi personne, dans l'histoire de notre pays. Bien au contraire, elle a toujours nui à la paix et à la sécurité de tous ainsi qu'à la stabilité des institutions.

II. CONTESTATION DE LA DECISION D'EXCLUSION PRISE A L'ENCONTRE DE L'OPPOSITION POLITIQUE ET DES FORCES VIVES DE LA NATION, EN EXIL.

Nous contestons, de la manière la plus énergique, la décision prise par le Bureau de la Facilitation, après négociation avec le Gouvernement de Kinshasa et l'opposition armée, d'exclure, de la Réunion préparatoire aux négociations politiques inter-congolaises de Gaborone, l'opposition politique congolaise et les forces vives de la Nation en exil. Nous savons tous, en effet, que la liste des partis retenus est un compromis entre le Gouvernement de Kinshasa, l'opposition armée et le Bureau de la Facilitation, comme le démontre l'appel que la Facilitation a lancé, le 14 août 2001 ¹ à l'opposition politique et aux forces vives de la Nation en exil, qualifiées en l'occurrence de « diaspora », pour les inviter à participer aux négociations politiques inter-congolaises en s'associant au Gouvernement, ou en s'intégrant

¹ Gaborone (Botswana), 14 Aug. -- The Facilitator of the Inter-Congolese Dialogue, Sir Ketumile Masire, on Tuesday urged the Congolese Diaspora to seek participation in the Dialogue by joining or aligning itself with either government, the armed or unarmed opposition, or civil society, the four sides recognized by the Lusaka Agreement.

He said the Congolese signatories to the Lusaka Agreement, namely the government, the Congolese Rally for Democracy (RCD), and the Movement for the Liberation of Congo (MLC) had at a recent meeting in Gaborone, Botswana, emphasized that the Lusaka Agreement, on which the Inter-Congolese Dialogue is based, did not provide for the representation of the Diaspora as a particular grouping...

Contact:

Dan Sibongo
Communications Officer
Office of the Facilitator for the Inter-Congolese Dialogue
Gaborone, Botswana

Tel: +(267) 588 397

Mobile: +(267) 72 1111 57

e-mail: qmmsibongo@botsnet.bw

dans les rangs de l'opposition armée, de l'opposition non armée ou de la société civile !

Nous considérons, en effet, que ces actes d'autorité du Bureau de la Facilitation, posés sans consulter les partis concernés et sans se préoccuper de leurs conséquences pour l'avenir du pays, sont contraires à la lettre et à l'esprit de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka :

- 1. Il n'y a pas contradiction entre le fait d'appartenir à la diaspora congolaise et celui d'être opposant politique. S'il est vrai que les opposants politiques congolais et les animateurs des associations de la société civile congolaise, vivant à l'étranger, sont des membres de la diaspora congolaise, il demeure tout aussi vrai que tous les membres de la diaspora congolaise –comme il en va d'ailleurs de tout le peuple congolais - ne sont pas des hommes ou des femmes politiques et ne sont surtout pas tous des opposants politiques, ni des chefs de partis d'opposition reconnus !**

La diaspora congolaise, c'est le peuple congolais résidant à l'étranger. Partant d'un point de vue logique, l'exclusion des hommes politiques congolais, pour la simple raison qu'ils appartiennent à la diaspora, celle-ci ne pouvant être totalement invitée, appellerait l'exclusion des hommes politiques congolais vivant dans le pays, parce qu'ils appartiennent au peuple congolais qui ne peut, à son tour, être invité dans son ensemble à ces assises ! Les négociations politiques inter-congolaises ne sauraient être inclusives, comme l'exige l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka, si une section importante de la société congolaise en était arbitrairement exclue. Il n'y aura donc pas de consensus national si on empêche une partie importante de la société d'apporter sa contribution intellectuelle, politique et morale à la définition d'un nouvel ordre politique pour le pays.

Nous ne comprenons donc pas pourquoi, ni sur quelles bases, dans l'appel du 14 août 2001, la Facilitation invite toute la diaspora congolaise à venir aux négociations politiques inter-congolaises dans les bagages du Gouvernement, de l'opposition armée, de l'opposition interne non armée ou de la société civile interne, d'autant que l'Accord de Lusaka, à en croire la Facilitation, ne l'a pas prévue !

Cet appel est la preuve la plus éloquente que ni le Bureau de la Facilitation du Dialogue Inter-Congolais, ni le Gouvernement de Kinshasa, ni l'opposition armée, ni même la branche intérieure de l'opposition politique ne connaissent l'importance démographique, intellectuelle, politique, économique et culturelle de la diaspora congolaise ! Même à l'heure actuelle –et cela est incontestable – des congolais continuent à fuir leur pays en masse, dès qu'ils en ont l'occasion !

- 2. L'opposition politique en exil n'a jamais demandé à venir aux négociations sous le label de « diaspora ». Si ce qualificatif lui est, en la circonstance, accolé dans le seul but de l'exclure des négociations, c'est une violation délibérée de l'Accord de Lusaka, dans l'intention de nuire à une catégorie de participants prévue, donc aussi à l'ensemble du processus de paix !**

3. **L'opposition politique en RDC a deux branches dont l'une comprend les partis politiques reconnus, opérant à l'intérieur du pays, notamment à Kinshasa, siège des institutions, et l'autre, des partis et groupements politiques reconnus, opérant hors du territoire national, pour des raisons liées à l'absence d'espace de liberté, au déni de démocratie, aux menaces et à l'insécurité, entre autres choses ; raison pour laquelle on ne peut raisonnablement leur tenir griefs.**
4. **Dans une branche comme dans l'autre, on retrouve des grands artisans de l'abolition de l'ordre politique ancien et de la consolidation du processus démocratique, initié dans les années 90, dans notre pays, par la Conférence Nationale Souveraine. Les opposants de l'intérieur, aujourd'hui, n'en ont pas seuls le mérite ! Il n'est sans doute pas sans intérêt de faire remarquer qu'au moment où l'opposition politique en exil, qui avait tôt découvert la dangerosité du régime que voulait installer l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre (AFDL), déclenchait la lutte contre ce régime et appelait à la résistance contre un régime d'occupation et une posture de gémissement et de vassalité à laquelle on voulait obliger la Nation entière, certains partis, qui aujourd'hui veulent monopoliser l'opposition et qui excipent de ce monopole de fantaisie pour exclure certains de leurs adversaires politiques qui pourraient les gêner, étaient, jusqu'au moment où ils ont été désillusionnés, de connivence avec le nouveau régime néostalinien.**
5. **Des exemples abondent, à travers l'Afrique et le monde, qui montrent que l'on peut être opposant politique, voire grand opposant à un pouvoir et ne pas forcément résider dans son pays d'origine. L.D. Kabila lui-même ne vivait-il pas en exil ? Au Congo-Brazzaville, récemment, a-t-on exclu du processus de paix les opposants politiques en exil ? NON ! Quand le processus de paix avait commencé en Afrique du Sud, avait-on exclu ceux qui vivaient en exil ? Encore une fois NON !**
6. **Les opposants congolais en exil n'ont demandé la permission de personne pour s'engager dans la lutte contre la tyrannie, pour la réhabilitation de la légalité républicaine et l'instauration de l'Etat de droit. Ils n'entendent donc souffrir ni les humeurs du Gouvernement, ni les humeurs de l'opposition armée, ni les humeurs de l'opposition politique interne, quelles que soient par ailleurs les faveurs dont ils pourraient bénéficier de la part de la Facilitation !**
7. **Il est difficile de faire croire à l'opinion que la liste exclusive des partis politiques de l'opposition non armée autorisés à prendre part à la Réunion de Gaborone ne relève pas d'une décision d'autorité du Bureau de la Facilitation ou qu'elle n'est pas le fruit d'un compromis entre le Bureau de la Facilitation et l'un ou l'autre des belligérants, dès l'instant où, ici même à Gaborone, le 21 août 2001, un jour après l'ouverture des travaux, un nouveau parti politique sensé opérer dans la zone sous contrôle du R.C.D-Goma, à savoir le Front Uni de l'Opposition Non Armée, FRUONAR, a été**

admis ! Qu'est-ce qui justifie une telle différence de traitement entre les composantes de l'opposition non armée ?

- 8. Le Bureau de la Facilitation n'a jamais consulté l'opposition politique et les forces vives de la Nation en exil, comme l'exige le paragraphe 5.4 b) du Chapitre 5 de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et aucune des raisons invoquées pour exclure cette catégorie des négociations politiques inter-congolaises n'est conforme à l'Accord dont question et ne résiste à l'analyse.**
- 9. Par ailleurs, le Gouvernement de Kinshasa et les différents groupes de l'opposition armée représentent des pouvoirs de fait. Quand on conquiert le pouvoir politique par les armes, on ne représente pas généralement le peuple. Il s'ensuit que seule l'opposition politique non armée et la société civile, qui mènent un combat politique démocratique, représentent réellement les intérêts du peuple congolais. Leur marginalisation et leur affaiblissement, par l'amputation de leurs membres en exil, brisent l'équilibre nécessaire entre les protagonistes et sont incompatibles avec l'esprit et la lettre d'un Accord qui stipule expressément que « Tous les participants aux négociations politiques inter-congolaises bénéficieront d'un statut identique ».Cfr paragraphe 5.2 b) du Chapitre 5 de l'Annexe A**
- 10. Dans un processus de recherche de consensus politique et de réconciliation nationale qui doit aboutir à un Accord Politique, les partis politiques doivent jouer un rôle prépondérant, parce que ce processus est essentiellement politique et non militaire.**
- 11.S'il existe en RDC, d'une part, une opposition armée et, d'autre part, une opposition non armée, c'est que leur approche des problèmes n'est pas la même et que quelque chose de fondamental les différencie : l'acceptation ou le rejet du recours à la force des armes ou à toute autre forme de violence pour conquérir le pouvoir !**

III. RECOMMANDATIONS

En considération de ce qui précède, l'opposition politique et les forces vives de la Nation en exil :

- 1) Invitent le Bureau de la Facilitation Des Négociations Politiques Inter-Congolaises à prendre toutes les mesures nécessaires, qui sont de son ressort, pour rétablir l'opposition politique et les forces vives de la Nation en exil dans leurs droits.**
- 2) Demandent, à cet effet, au Bureau de la Facilitation d'entrer sans tarder en consultation avec elles, comme le prévoit l'Accord de Lusaka, pour déterminer, en vue de leur invitation, le nombre de sièges qui doit leur revenir,**
- 3) Exigent que, dans le même esprit d'équité qui doit l'avoir animé, lorsqu'il a octroyé un quota de sièges au RCD-ML, afin de sauvegarder les équilibres, alors même que le RCD-ML n'est pas reconnu par l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka – le Bureau de la Facilitation fasse droit aux exigences légitimes**

de la branche extérieure de l'opposition politique et des forces vives de la Nation Congolaise.

IV. CONCLUSION

Monsieur le Président,

Nous connaissons et apprécions votre souci de respecter strictement l'esprit et surtout la lettre de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. C'est la raison pour laquelle, nous nous sommes inquiétés :

- de l'exclusion d'une partie non négligeable de l'opposition politique et des forces vives de la Nation congolaise ;**
- de l'appel adressé à la diaspora congolaise – qui doit, selon nous, dépasser cinq millions d'âmes (ce qui dépasse de loin la population d'un certain nombre de pays dans le monde) – pour qu'elle vienne aux négociations en se joignant aux catégories que vous avez définies ;**
- de l'octroi de sièges au RCD-ML – sans doute justifié par l'équité, le souci d'équilibre ou le réalisme – qui n'est pas reconnu par l'Accord de Lusaka, en même temps que vous avez refusé de donner même un seul siège à l'opposition politique en exil ;**
- de l'admission à Gaborone même du FRUONAR, pendant que des groupes d'opposants bien connus n'ont pas été admis ; et enfin**
- de l'absence de traitement égal entre les membres de l'opposition politique congolaise.**

Nous aimerions vous faire remarquer – comme vous aurez sans doute à vous en rendre compte ultérieurement – qu'il nous a été rapporté aujourd'hui que, par notre seule présence à Gaborone – alors que nous n'avions pas été officiellement invités, des pans entiers de la population congolaise ont commencé à croire à un retour possible de la paix ! Il vous appartient de les décevoir et d'en assumer l'entière responsabilité. Il serait regrettable que l'enseignement à tirer de votre conduite des négociations inter-congolaises soit, en définitive, qu'il faille prendre des armes pour être pris au sérieux dans la vie politique congolaise. Un tel enseignement serait un héritage malheureux que vous aurez légué à la RDC et à l'Afrique.

Notre souhait le plus grand est que les négociations politiques inter-congolaises aboutissent à des solutions durables qui engageront l'ensemble des acteurs politiques de la R.D.C. Pour être durable, une solution doit être juste et équitable. Elle ne saurait être juste et équitable, si elle est fondée sur des mauvaises prémisses ou si elle privilégie les intérêts d'un petit groupe – aussi puissant soit-il – au détriment des intérêts de l'ensemble de la population congolaise.

Nous vous prions d'accueillir nos recommandations dans l'esprit dans lequel nous vous les soumettons : celui de contribuer, au nom de la paix, à corriger une erreur de taille dans la représentation de l'opposition politique non armée aux négociations politiques inter-congolaises.

Si cette erreur n'est pas corrigée, non seulement nous ne nous sentirons, en aucune manière, liés ou concernés par les résultats - que par ailleurs nous nous engageons d'ores et déjà à contester, mais nous en tirerons les conséquences qui

iront bien au-delà de la simple contestation. Dans cette éventualité - nous continuons néanmoins à espérer et à prier pour que nous n'y soyons pas acculés - le Bureau de la Facilitation en porterait, seul, l'entière responsabilité.

Il nous semble donc impérieux, pour espérer sortir de la crise profonde et complexe du Congo, de rassembler, dans un esprit de franchise et d'objectivité totale, les filles et les fils de la Nation en détresse. C'est alors, et alors seulement que le consensus, qui est indispensable et incontournable pour sortir de la crise, pourra être réalisé.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Me Gérard KAMADA
Coalition de l'Alternative Dém.
C.A.D – F.C.N

Dr. Alafuele M. KALALA
Rassemblement pour une Nouvelle Société
R.N.S

Dr. AMICI Raphaël
Opposition Démocratique PI
O.D.P

Me NDALA
Collectif de Forces. de l'Opp.
Démocratique

Dieudonné MILAMBO
Mouvement des Démocrates
M.D
